

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2727**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition des lots n° 16 et 26 de la copropriété située 1, rue Léon Chomel et appartenant aux époux Giraud

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2727**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition des lots n° 16 et 26 de la copropriété située 1, rue Léon Chomel et appartenant aux époux Giraud**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition d'un tènement immobilier situé 1, rue Léon Chomel à Villeurbanne et appartenant aux époux Giraud, en vue de la réalisation du projet urbain du centre-ville, îlot délimité par les rues Jean Bourgey, Francis de Pressensé, le cours Emile Zola et la rue Hippolyte Kahn.

Il s'agit :

- d'un garage portant le numéro 8 au plan des garages et formant le lot n° 26 ainsi que les 21/1 000 èmes des parties et choses communes générales,

- d'un dépôt portant le numéro 2 et formant le lot n° 16 ainsi que les 21/1 000 èmes des parties et choses communes générales.

Aux termes du compromis, les époux Giraud accepteraient de céder leurs biens au prix de 40 000 €, libres de toute location ou occupation, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 22 mars 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 40 000 €, des lots n° 16 et 26 appartenant aux époux Giraud, dans la copropriété située 1, rue Léon Chomel à Villeurbanne, en vue de la réalisation du projet urbain de centre-ville.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 2121, le 15 février 2010 pour la somme de 4 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2011 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 213 800 - fonction 824, pour un montant de 40 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 400 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.